



Délibération du Conseil d'administration

Séance du 30 novembre 2022

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON (arrivée au point N°3), Corinne PICARD représentant le conseil municipal.
Mmes Marie-Chantal GUILLOT, Monique LE BIHAN, Chantal SCHWARTZ, Christelle TREHET-COLLET et M. Paul ABLINE représentant les associations.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Absent excusé

M. Gérald BOUSSICAULT

1 poste vacant en cours de remplacement

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Philippe FREMONDIÈRE, directeur général des services.

POINT N°9 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS PERMANENTES

Madame CHOUTEAU, vice-présidente, expose :

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à prendre acte des décisions d'aides individuelles prises par la commission permanente.

COMPTAGE DES AIDES FACULTATIVES DEMANDEES
DU 26-10-2022 au 23-11-2022

	Favorable	Ajournement	Rejet	Total
Aide à l'insertion à la formation et au maintien dans l'emploi				
Montants demandés				
Montants accordés				
Exonération de participation aux frais de fonctionnement du service d'aide alimentaire				
Secours d'urgence	1			
Montants demandés				
Montants accordés	30,00 €			
Secours pour dettes et impayés				
Montants demandés			1	
Montants accordés				
Frais de garderie périscolaire ou de centre de loisirs				
Montants demandés			1	
Montants accordés				
Frais de restauration scolaire				
Montants demandés			1	
Montants accordés				
Chèques services	3			
Montants demandés			2	
Montants accordés	540,00 €			
Aide aux cotisations des associations sportives, culturelles, de quartier ou de loisirs, ou d'une activité proposée par le centre culturel Vincent Malandrin	1			
Montants demandés			1	
Montants accordés	146,25 €			146,25 €
Pass Baignade				
Montants demandés				
Montants accordés				
Aide vacances				
Montants demandés				
Montants accordés				
Voyage scolaire				
Montants demandés				
Montants accordés				
Autres				
Total	5	0	6	11
Montants demandés				
Montants accordés	716,25 €	- €	- €	716,25 €

2 Commissions – 11 familles

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON



Accusé de réception en préfecture
049-264901976-20221130-AS-22-30-11-9-DE
Date de télétransmission : 02/12/2022
Date de réception préfecture : 02/12/2022